Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

Séance publique du 21 octobre 2026

PRESENTS :
MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

OBJET : Budget communal - Exercice 2026
Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la Circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne du 11 septembre 2025 ;

Vu les projets de modifications budgétaires établis par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu l'avis du Comité de Direction tel que prévu par l'article L1211-3 du CDLD ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présentes modifications budgétaires aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;

Projet de délibération

Considérant la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;

Après en avoir délibéré par X voix pour, X voix contre et X abstention ;

DECIDE

Article 1er

D'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2026 (services ordinaire et extraordinaire) :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	12.097.637,09€	5.[illegible].746,36€
Dépenses exercice proprement dit	12.092.443,71 €	[illegible].774.134,17 €
Boni / Mali exercice proprement dit	5.[illegible]	270.612,19 €
Recettes exercices antérieurs	[illegible]	6.439.282,98 €
Dépenses exercices antérieurs	21[illegible]8,46 €	6.332.710,95 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	1.951.161,81 €
Prélèvements en dépenses	300.000,00 €	2.328.346,03 €
Recettes globales	13.076.769,28 €	13.435.191,15 €
Dépenses globales	12.605.092,17 €	13.435.191,15 €
Boni / Mali global	471.677,11 €	0,00 €

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.400.000,00 €	23/12/2025
Fabriques d'église		
Boeur	/	/
Bonnerue	4.439,72 €	23/12/2025
Buret	/	/
Cetturu	3.138,49 €	23/12/2025

Projet de délibération

Dinez	9.102,55 €	17/11/2025
Engreux	1.625,17 €	17/11/2025
Fontenaille	0,00 €	17/11/2025
Houffalize	12.563,81 €	17/11/2025
Mabompré	/	/
Mont	4.036,76 €	17/11/2025
Nadrin	14.448,94 €	23/12/2025
Sommerain	/	/
Les Tailles	2.732,42 €	17/11/2025
Taverneux	4.771,64 €	17/11/2025
Tavigny	/	/
Vellereux	6.27[illegible]39 €	23/12/2025
Vissoule	/	/
Wibrin	/	/
Zones		
Zone de Police	456.666,70 €	N.C.
Zone de Secours	195.325,69 €	N.C.

3. Budget participatif : Néant.

Article 2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au receveur communal (Directeur financier).

Fait en séance publique, date que dessus,

Par le Conseil :

Le Directeur général,
(s) J.Y. BROUET

La Présidente,
(s) J. DEVILLE

Pour expédition conforme :

Le Directeur général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération